

## **Forum des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités**

### *Prévention des conflits et protection des droits humains des minorités*

#### **Note conceptuelle**

La quatorzième session du Forum des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités aura lieu les 2 et 3 décembre 2021 au Palais des Nations à Genève conformément à la résolution 6/15 du 28 septembre 2007 et à la résolution 19/23 du 23 mars 2012 du Conseil des droits de l'homme. Cette année, le thème du Forum de l'ONU est "La prévention des conflits et la protection des droits humains des minorités".

#### **1. Contexte**

*Faire respecter [les droits humains des minorités] n'est pas seulement la bonne chose à faire, c'est aussi un moyen efficace de désamorcer les tensions, de prévenir les conflits et de favoriser une prospérité économique générale... Aucune société ne trouvera jamais une harmonie et une paix durables sans justice ; et le développement sera toujours entravé lorsque des membres de la société sont tenus à l'écart. Les minorités - et les jeunes des minorités - ne sont pas une menace ; elles sont menacées.*

*L'ancien Haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme Zeid Ra'ad Al Hussein, Forum des Nations unies sur les questions relatives aux minorités, 13 décembre 2017.*

La plupart des conflits se caractérisent par l'inclusion insuffisante des minorités, souvent associée au mépris de leurs identités et de leurs griefs, ainsi qu'au déni de leurs droits humains.

*14<sup>th</sup> Session, 2 and 3 December 2021*

---

Le plan d'action de Rabat note que de nombreux conflits dans le monde au cours des dernières décennies comportaient également - à des degrés divers - une composante d'incitation à la haine nationale, raciale ou religieuse.

Aux fins de ce Forum des Nations Unies, le terme "conflit" se réfère spécifiquement aux conflits violents et peut être élargi pour inclure la violence visant les minorités et les civils, comme le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité.

Plusieurs préoccupations existent quant à l'attention insuffisante accordée par les institutions internationales et régionales aux liens entre les questions relatives aux minorités et la prévention des conflits.

Dans le rapport historique qu'il a présenté à l'Assemblée du millénaire des Nations Unies en 2000, le Secrétaire général a déclaré que, dans de nombreux pays en guerre, la condition de pauvreté se doublait de clivages ethniques ou religieux aigus, et que, presque invariablement, les droits des groupes subordonnés n'étaient pas suffisamment respectés, les institutions gouvernementales n'étaient pas suffisamment inclusives et l'allocation des ressources de la société favorisait la faction dominante par rapport aux autres. Il a conclu que la solution était claire : promouvoir les droits humains, protéger les droits des minorités et instituer des arrangements politiques dans lesquels tous les groupes sont représentés, et que chaque groupe devait être convaincu que l'État appartient à tous les peuples ([A/54/2000, par. 202-203](#)).

Le rapport sur les droits des minorités et la prévention des conflits ([A/HRC/16/45](#)) présenté par la première experte indépendante sur les questions relatives aux minorités, Mme Gay McDougall, en 2010, souligne la nécessité de mettre davantage l'accent sur les droits des minorités au sein du système de mécanismes d'alerte rapide des Nations Unies. Elle a notamment souligné que, pour accroître la stabilité et améliorer la gouvernance sans exclusive, les États devraient appliquer dans son intégralité la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, par le biais d'une procédure de consultation et de coopération avec les groupes minoritaires.

Dix ans après la présentation des rapports du Secrétaire général et du premier expert indépendant sur les questions relatives aux minorités, de

## *14<sup>th</sup> Session, 2 and 3 December 2021*

---

grandes inquiétudes persistent quant au fait que les États et les organisations internationales restent réticents à agir tant que la violence n'a pas commencé, ce qui conduit à des sociétés plus instables et sujettes à la violence.

Selon des rapports, depuis 2010, le nombre de conflits violents majeurs a triplé dans le monde et la plupart d'entre eux impliquent des minorités. Il est également clair qu'au cours des dernières décennies, la plupart des conflits ont tendance à être internes, généralement avec la dimension éthique, linguistique ou religieuse.

Avec la participation des minorités, des discussions de grande envergure, inclusives et orientées vers l'action, sont nécessaires sur les voies et moyens de faire progresser la protection des droits humains des minorités et la prévention des conflits. La participation des femmes et des jeunes issus des minorités doit être particulièrement encouragée car, selon la dixième session du Forum des Nations unies sur les questions relatives aux minorités, ils doivent être considérés comme un élément essentiel de la prévention des conflits et de l'édification de communautés pacifiques (voir [A/HRC/37/73](#)).

Généralement, la prévention est discutée dans un contexte post-conflit et par conséquent il est plus difficile (et coûteux) de mettre fin à la violence une fois qu'un conflit a été éclaté, le Forum des Nations unies à son tour visera à mettre l'accent sur la prévention et à inspirer l'action.

## **2. Objectifs généraux**

Le Forum des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités vise à fournir une plateforme pour promouvoir le dialogue et la coopération sur les questions relatives aux minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, ainsi que des contributions thématiques et une expertise pour le travail du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités.

Le Forum des Nations Unies analysera les pratiques, les défis, les opportunités et les initiatives en matière de prévention des conflits par la

protection des droits humains des minorités, conformément au droit des droits humains en respectant les principes et les droits inscrits dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques ainsi que d'autres instruments internationaux. Le Forum des Nations Unies examinera également la législation, les politiques et les mesures efficaces adoptée par les États, et les initiatives d'autres parties prenantes, notamment les organisations internationales et régionales, les institutions nationales des droits humains et la société civile.

### **3. Participants**

Le Forum des Nations Unies est ouvert à la participation des représentants des États, des mécanismes, organes et institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations unies, des organisations intergouvernementales, des organisations et mécanismes régionaux dans le domaine des droits humains, des institutions nationales des droits humains et autres organes nationaux pertinents, des universitaires et des experts des questions relatives aux minorités, des représentants des minorités et des organisations minoritaires et non-gouvernementales.

### **4. Domaines de discussion**

Compte tenu des principaux objectifs du Forum, les discussions porteront sur les thèmes généraux suivants, qui reflètent les principaux défis et problèmes dans le domaine de la prévention des conflits par la protection des droits humains des minorités :

- Causes profondes des conflits contemporains impliquant des minorités.
- Cadre juridique international et institutionnel : les droits humains des minorités et la prévention des conflits.

## *14<sup>th</sup> Session, 2 and 3 December 2021*

---

- Mettre l'accent sur les droits des minorités et la prévention précoce efficace des conflits.
- Vers une paix durable : des initiatives positives pour mieux protéger les droits des minorités afin de prévenir les conflits.

Une perspective de genre sera appliquée à tous les domaines de discussion afin d'aborder la vulnérabilité et la marginalisation particulières des femmes minoritaires dans les situations de conflit et de post-conflit.

### **5. Contributions et résultats**

Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités encourage une large participation des États, des institutions nationales des droits humains, des représentants de la société civile, ainsi que des organisations régionales et internationales et des minorités. Les recommandations émanant de quatre forums régionaux (Amériques, Afrique et Moyen-Orient, Asie et Pacifique, Europe et Asie centrale) qui ont eu lieu en 2021 sous le mandat du Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités seront également prises en compte, afin d'inclure une plus grande contribution et des points de vue régionaux sur les questions qui seront discutées lors de la quatorzième session du Forum des Nations Unies.

Tous les participants sont encouragés à contribuer à la discussion et au dialogue en partageant leurs expériences et leurs points de vue sur les principaux domaines de discussion du Forum des Nations Unies. Sur la base du dialogue et des contributions des participants, un résumé des discussions du Forum des Nations Unies sera préparé par le Président du Forum des Nations Unies, et le Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités préparera un rapport sur les recommandations du Forum des Nations Unies.